

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 23 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance extraordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 17 janvier 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**  
**Nombre de votants : 22**

Étaient présents : Sonia GINDREAU (pouvoir de Maryline GIRAUD), Céline PAOLI (pouvoir d'Yvette NANINCK), Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON (pouvoir de Grégory BLUTEAU), Rosane POLIDORI (pouvoir de Catherine BESNARD), Dominique BOCQUET, Aline GRONDIN, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Jean-Paul RABILLER, Huguette VANHAUTE (pouvoir de Romain TRICOIRE), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Maryline GIRAUD	procuration à	Sonia GINDREAU.
Yvette NANINCK	procuration à	Céline PAOLI.
Grégory BLUTEAU	procuration à	Olivier VRIGNON.
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Romain TRICOIRE	procuration à	Huguette VANHAUTE.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.
Gérard BOURON.		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Jean-Paul RABILLER.**

**25-01-001 : AUTRES INSTANCES REPRESENTATIVES – ADHESION A L'ASSOCIATION GEO VENDEE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT**

Considérant que l'association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SyDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

Considérant que la maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la première application est le cadastre solaire.

Considérant que la gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;

- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Considérant que ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

Considérant que l'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SyDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Considérant que les missions du GIP Géo Vendée seront les suivantes :

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Considérant que le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP, prend acte de la nécessité de devenir adhérent de l'association Géo Vendée en vue de participer à l'assemblée générale de l'association décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** la Commune à devenir adhérente à l'Association Géo Vendée,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Jean HERB, titulaire et à Monsieur Karl REMAUD, suppléant, aux fins de représenter la Commune de Jard sur Mer lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire aux fins de signer la convention constitutive du GIP,
- **DESIGNE** en tant en tant que représentant de la Commune de Jard sur Mer Monsieur Jean HERB, titulaire, et à Monsieur Karl REMAUD, suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, JP, RABILLER

Signé électroniquement par : Sonia  
Gindreau  
Date de signature : 24/01/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 23 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance extraordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 17 janvier 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**  
**Nombre de votants : 22**

Étaient présents : Sonia GINDREAU (pouvoir de Maryline GIRAUD), Céline PAOLI (pouvoir d'Yvette NANINCK), Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON (pouvoir de Grégory BLUTEAU), Rosane POLIDORI (pouvoir de Catherine BESNARD), Dominique BOCQUET, Aline GRONDIN, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Jean-Paul RABILLER, Huguette VANHAUTE (pouvoir de Romain TRICOIRE), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Maryline GIRAUD	procuration à	Sonia GINDREAU.
Yvette NANINCK	procuration à	Céline PAOLI.
Grégory BLUTEAU	procuration à	Olivier VRIGNON.
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Romain TRICOIRE	procuration à	Huguette VANHAUTE.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.
Gérard BOURON.		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Jean-Paul RABILLER**.

**25-01-002 : INTERCOMMUNALITE - COMPOSITION DE COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Considérant qu'à la suite du décès de Monsieur Thierry BENOEAU, il convient de procéder à la recomposition de la commission intercommunale des Finances et de la commission intercommunale de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Mobilité.

Jusqu'à présent, la commission Finances était composée de la manière suivante :

Titulaires :

— M. Thierry BENOEAU

Suppléants :

- Mme Martine MARETTE

La commission Aménagement du Territoire, Urbanisme et Mobilité était composée de la manière suivante :

Titulaires :

— M. Thierry BENOITEAU

Suppléants :

- M. Jean HERB

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DESIGNE** Madame Céline PAOLI en tant que titulaire pour siéger au sein de la commission intercommunale des Finances.
- **DESIGNE** Monsieur Karl REMAUD en tant que titulaire pour siéger au sein de la commission intercommunale de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Mobilité.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, JP. RABILLER

Signé électroniquement par : Sonia Gindreau  
Date de signature : 24/01/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

ation peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS TES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 23 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance extraordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 17 janvier 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**  
**Nombre de votants : 22**

Étaient présents : Sonia GINDREAU (pouvoir de Maryline GIRAUD), Céline PAOLI (pouvoir d'Yvette NANINCK), Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON (pouvoir de Grégory BLUTEAU), Rosane POLIDORI (pouvoir de Catherine BESNARD), Dominique BOCQUET, Aline GRONDIN, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Jean-Paul RABILLER, Huguette VANHAUTE (pouvoir de Romain TRICOIRE), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Maryline GIRAUD	procuration à	Sonia GINDREAU.
Yvette NANINCK	procuration à	Céline PAOLI.
Grégory BLUTEAU	procuration à	Olivier VRIGNON.
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Romain TRICOIRE	procuration à	Huguette VANHAUTE.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.
Gérard BOURON.		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Jean-Paul RABILLER.**

**25-01-003 : PERSONNEL – CREATIONS DE POSTES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Annexe 1 : Tableau des effectifs**

Considérant que Madame le Maire soumet une proposition de modification du tableau des effectifs. Cette modification permet la création de 3 postes vacants en vue des avancements de grades à venir au cours de l'année 2025.

Considérant que Madame le Maire rappelle que par délibération du 26 août 2021, le Conseil Municipal a fixé le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.

Considérant qu'il est proposé les modifications suivantes :

- La création **de deux postes d'agent de maîtrise principaux à temps complet,**
- La création **d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.**

Considérant que les postes qui deviendront vacants après les nominations par avancement de grade seront supprimés en fin d'année.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, JP. RABILLER

Signé électroniquement par : Sènia  
Gindreau  
Date de signature : 24/01/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

ation peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
TES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 23 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance extraordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 17 janvier 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**  
**Nombre de votants : 22**

Étaient présents : Sonia GINDREAU (pouvoir de Maryline GIRAUD), Céline PAOLI (pouvoir d'Yvette NANINCK), Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON (pouvoir de Grégory BLUTEAU), Rosane POLIDORI (pouvoir de Catherine BESNARD), Dominique BOCQUET, Aline GRONDIN, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Jean-Paul RABILLER, Huguette VANHAUTE (pouvoir de Romain TRICOIRE), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Maryline GIRAUD	procuration à	Sonia GINDREAU.
Yvette NANINCK	procuration à	Céline PAOLI.
Grégory BLUTEAU	procuration à	Olivier VRIGNON.
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Romain TRICOIRE	procuration à	Huguette VANHAUTE.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.
Gérard BOURON.		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Jean-Paul RABILLER.**

**25-01-004 : PERSONNEL – OUVERTURE DE POSTES SAISONNIERS**

Considérant qu'en vue de la saison estivale 2025, il est proposé au Conseil Municipal, la création des emplois saisonniers suivants :

▪ **SERVICES TECHNIQUES** :

Service Propreté : *Nettoyage des rues, plages et du mobilier urbain*

Deux adjoints techniques à 26 heures par semaine, du 30 juin au 31 août 2025, rémunérés sur la base de l'indice brut 367 – indice majoré 366 ainsi qu'une indemnité de congés payés égale à 1/10<sup>ème</sup> du salaire brut.

Service Propreté urbaine : *Portes-sacs, tri, nettoyage des conteneurs...*

Un adjoint technique à 24 heures par semaine, du 30 juin au 31 août 2025, rémunéré sur la base de l'indice brut 367 – indice majoré 366 ainsi qu'une indemnité de congés payés égale à 1/10<sup>ème</sup> du salaire brut.

Service Espace verts :

Un adjoint technique à temps complet du 17 mars au 29 août 2025 rémunéré sur la base de l'indice brut 367 – indice majoré 366.

▪ **NAVETTE :**

Deux adjoints techniques à raison de 30 heures hebdomadaires du 27 juin au 31 août 2025 rémunérés sur la base de l'indice brut 367 – indice majoré 366, ainsi qu'une indemnité de congés payés égale à 1/10ème du salaire brut.

▪ **ANIMATION :**

Un animateur à raison de 30 heures hebdomadaires du 4 juillet au 25 août 2025 rémunéré sur la base de l'indice brut 367 – indice majoré 366, ainsi qu'une indemnité de congés payés égale à 1/10ème du salaire brut.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **VALIDE** les recrutements saisonniers proposés ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, JP. RABILLER

Signé électroniquement par : Sonia Gindreau  
Date de signature : 27/01/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS TES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 23 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance extraordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 17 janvier 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**  
**Nombre de votants : 22**

Étaient présents : Sonia GINDREAU (pouvoir de Maryline GIRAUD), Céline PAOLI (pouvoir d'Yvette NANINCK), Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON (pouvoir de Grégory BLUTEAU), Rosane POLIDORI (pouvoir de Catherine BESNARD), Dominique BOCQUET, Aline GRONDIN, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Jean-Paul RABILLER, Huguette VANHAUTE (pouvoir de Romain TRICOIRE), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Maryline GIRAUD	procuration à	Sonia GINDREAU.
Yvette NANINCK	procuration à	Céline PAOLI.
Grégory BLUTEAU	procuration à	Olivier VRIGNON.
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Romain TRICOIRE	procuration à	Huguette VANHAUTE.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.
Gérard BOURON.		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Jean-Paul RABILLER.**

**25-01-005 : FINANCES – AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Vu la délibération n°24-11-072 du 14 novembre 2024 relative à la validation du projet d'aménagement des rues de la République et des Frères Lumière,

Vu la délibération n°24-12-096 du 19 décembre 2024 relative à l'attribution du marché de travaux,

Vu la délibération n°24-12-098 du 19 décembre 2024 relative à la demande de soutien financier à solliciter auprès de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral dans le cadre d'un fonds de concours intercommunal.

Considérant que par courriel en date du 17 décembre dernier, Vendée Grand Littoral nous a informés que le Conseil Départemental peut soutenir ce type d'aménagement dans le cadre du « Programme Départemental Logement et Aménagement ».

Considérant que le Conseil Départemental fixe son soutien à 20 % pour un montant maximal de 200 000 € HT.

Considérant que le coût de l'aménagement de la rue de la République s'élève à 312 895.45 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental un soutien financier dans le cadre de l'aménagement de la rue de la République.
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire toute démarche utile à ce dossier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, JP. RABILLER

Signé électroniquement par : Sonia Gindreau  
Date de signature : 24/01/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 10000, 44100 Nantes Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le



ID : 085-218501146-20250123-DEL\_25\_01\_003-DE

## Annexe : Tableau des effectifs de la commune au 1er février 2025

	Date et n° de délibération portant création de l'emploi ou modification du temps de travail	Statut	Catégorie	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Durée hebdomadaire du poste	Poste budgété	Poste pourvu/occupé	Poste vacant
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>									
Attaché	N° 20-09-063 du 24 septembre 2020	Titulaire	A	DGS	Administratif	35h	1	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rédacteur	N° 18-07-048 du 26 juillet 2018	Titulaire	B	Responsable Pôle Ressources et Services à la population	Administratif	35h	1	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	N°21-07-055 du 8 juillet 2021	Titulaire	C	Agent en charge de l'état civil, des élections et de l'aide sociale	Administratif	35h	4	4	0
	N°16-02-010 du 25 février 2016			Secrétariat des services techniques	Technique				
	N° 055-07 du 24 mai 2007			Agent en charge de la comptabilité	Administratif				
Adjoint administratif principal 2ème classe	N°23-07-052 du 27 juillet 2023			Assistant administratif	Administratif	35h	1	1	0
Adjoint administratif	N°17-02-2016 du 23 février 2017	Titulaire	C	Agent en charge de la communication	Communication et Evènementiel	35h	2	2	0
	N° 14-07-058 du 31 juillet 2014			Agent d'accueil	Administratif				
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>									
Ingénieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Technicien principal 1ère classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Technicien principal 1ère classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agent de maîtrise principal	N°18-03-032 du 29 mars 2018	Titulaire	C	DST	Technique	35h	1	1	0
	<b>Délibération janvier 2025</b>	<b>Titulaire</b>	<b>C</b>	<b>Responsable voirie</b>	<b>Technique</b>	35h	1	0	1
	<b>Délibération janvier 2025</b>	<b>Titulaire</b>	<b>C</b>	<b>Responsable bâtiment</b>	<b>Technique</b>	35h	1	0	1
Agent de maîtrise	N°21-08-067 du 26 août 2021	Titulaire	C	Responsable voirie	Technique	35h	2	2	0
				Responsable bâtiment	Technique				
Adjoint technique principal 1ère classe	N° 19-09-056 du 26 septembre 2019	Titulaire	C	Chef de cuisine	Restauration	31h	1	1	0
	N°21-07-055 du 8 juillet 2021			Agent des espaces verts	Technique	35h	7	7	0
	N° 17-03-034 du 30 mars 2017			Agent de propreté urbaine	Technique				
				Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique				
	N° 14-06-047 du 19 juin 2014			Agent des espaces verts	Technique				
				Agent de la voirie	Technique				
	N°12-12-108 du 20 décembre 2012			Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique				
				Agent de la voirie	Technique				
N°24-01-001 du 18 janvier 2024	Technique	32h	1	1	0				
<b>Délibération janvier 2025</b>	<b>Titulaire</b>	<b>C</b>	<b>Agent en charge de la propreté des locaux</b>	<b>Technique</b>	35h	1	0	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	N°16-09-061 du 29 septembre 2016	Titulaire	C	Agent en charge de la propreté des locaux	Technique	32h	1	0	1
	N°20-01-002 du 30 janvier 2020	Titulaire	C	Agent des espaces verts	Technique	35h	1	1	0
	N° 23-12-074 du 7 décembre 2023	Titulaire	C	Agent de la voirie	Technique	35h	1	1	0
	N°24-01-001 du 18 janvier 2024	Technique	35h	2	2	0			
Agent de la voirie		Technique							
Adjoint technique	N° 24-11-066 du 14 novembre 2024	Titulaire	C	Agent en charge de la propreté des locaux	Technique	<b>35h</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
	N°22-11-073 du 17 novembre 2022	Titulaire	C	Agent de la voirie	Technique	35h	1	0	1
	N° 19-01-02 du 31 janvier 2019	Titulaire	C	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	35h	4	2	2
	N° 18-11-074 du 8 novembre 2018	Titulaire	C	Responsable espaces verts	Technique				
	N° 16-04-029 du 28 avril 2016	Titulaire	C	Responsable service propreté des locaux	Technique				
	N° 12-06-54 du 28 juin 2012	Titulaire	C	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique				
	N°24-01-001 du 18 janvier 2024	Titulaire	C	Agent de restauration scolaire	Technique	12h	1	0	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>									
Adjoint d'animation	N° 23-04-028 du 6 avril 2023	Titulaire	C	Agent en charge des animations et de l'évènementiel	Communication et Evènementiel	35h	1	1	0
<b>FILIERE SOCIALE</b>									
ATSEM principal 1ère classe	N° 17-03-034 du 30 mars 2017	Titulaire	C	ATSEM	Scolaire	35h	1	1	0
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>									
Bridagier chef principal	N° 17-08-069 du 31 août 2017	Titulaire	C	Policier Municipal	Police Municipale	35h	2	2	0
	N° 12-01-08 du 26 janvier 2012								